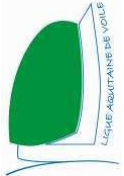




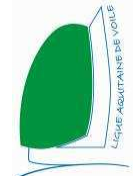
**BANQUE POPULAIRE
DU SUD-OUEST**



Coupe d'Aquitaine Banque Populaire Avis de course



17-18 septembre 2011



**CNBO
YCIB**

BISCARROSSE-LATECOERE (catamarans, dériveurs, PAV, VRC)

BISCARROSSE-ISPE (croiseurs à handicap, quillards de sport)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile***
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,**
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,**
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.**

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :**
 - Optimists benjamins et minimes**
 - Intersérie dériveurs simples et doubles**
 - PAV : B293, Race, Open, Fun Kid**
 - Intersérie Catamarans**

- Intersérie Quillards de sport
- Habitables HN
- VRC

3.2. Afin de faciliter l'organisation, les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant les formulaires disponibles sur <http://cnbiscarrosseolympique.jimdo.com> et en l'envoyant à cnbiscarrosse@gmail.com **au plus tard le 9 septembre 2011.**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

13€ pour les Optimists, 15€ par coureur pour les autres séries.

Ce montant comprend les frais d'organisation, droits de grutage, d'amarrage, ainsi qu'une entrée pour le repas du samedi soir. Tout repas supplémentaire sera à réserver lors de la préinscription et à régler au moment de la confirmation des inscriptions au prix de 15€ par repas.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Samedi 17 septembre 2011 de 10h à 13h30 sur le site organisateur pour la série concernée par l'inscription. : Latécoère (dériveurs, VRC), Ispe (croiseurs, quillards).

5.2. Jours de course :

Samedi 17 septembre à partir de 15h

Dimanche 18 septembre 2011 à partir de 11h

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 15h.

5.4. Repas : samedi 17 septembre à partir de 20h sur le site de Latécoère

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 17 septembre 2011 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Bananes, triangles, trapèze adaptés ou parcours côtier

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes suivantes [catamarans, habitables et quillards de sport] la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2, le nombre maximum de courses est de 8.

9.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

10.PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port, les places seront attribuées en fonction des arrivées.

11.LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12.COMMUNICATION RADIO

Pour des raisons de sécurité et uniquement pour les Habitables et Quillards de Sport, les VHF seront autorisées. Le canal sera communiqué au moment de l'inscription.

Pour toutes les autres séries, excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13.PRIX

Proclamation des résultats à partir de 17 h sur le site de Latécoère

14.RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15.ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Pour les dériveurs, catamarans, PAV, optis et VRC :
cnbo@wanadoo.fr

Pour les Habitables et Quillards de sport :
helene.la-salmonie@wanadoo.fr